Demofoonte, *Sofonisba*, la *Vestale* et *Artarserse*. Ce dernier opéra fut représenté à Londres en 1771 et ne réussit point. On lui doit encore un grand nombre de trios pour clavecin, violon, violoncelle, basse, des sonates, des canzonnettes, etc., dont beaucoup ont été gravés.

VÉNULE s. f. (vé-nu-le — lat. *venula*). Anat. Petite veine.

VERANOS (LOS), nom d'un village du Mexique, à 40 kilom. de Mazatlan, dans le Sinaloa, qui a été détruit en 1865 par le général de Castagny, après avoir été le théâtre de trois échecs successifs subis par les troupes de la division de ce général.

— *Premier échec.* Le 9 janvier 1865, une colonne française, comprenant des troupes de toutes armes et commandée par le général de Castagny, arrivait à Los Veranos pour y camper.

Dans la nuit du 9 au 10 janvier, vers une heure du matin, une partie des mulets de la colonne, qu'on avait emmenés dans un pâturage à proximité du camp, furent enlevés par l'ennemi avec d'autant plus de facilité qu'on avait oublié de prendre les précautions prescrites pour se garder et éviter toute surprise.

A huit heures du matin, le général de Castagny partit néanmoins pour Siqueros, avec sa colonne, laissant à Los Veranos la 4e compagnie du 7e bataillon de chasseurs à pied, composée de 2 officiers et de 78 sous-officiers et soldats, pour garder les objets que, faute de mulets, on ne pouvait emporter. Une section de cette compagnie, commandée par le lieutenant, fut autorisée à aller chercher des vivres à La Noria, petite ville située à 10 kilom. de Los Veranos; l'autre section, commandée par le sous-lieutenant, s'occupa de la construction, d'après un plan tracé par le génie et avec des briques qui se trouvaient en grande quantité sur les lieux, d'un réduit comprenant l'église et une tienda de Los Veranos, qui était attenante à l'église.

A midi et demi, le capitaine Morvat, de la 3e compagnie du 7e bataillon de chasseurs à pied, qui avait été envoyé, à quatre heures du matin, en reconnaissance avec les chasseurs d'Afrique, pour reprendre à l'ennemi les mulets qui avaient été enlevés quelques heures auparavant, rentra à Los Veranos, recommanda fortement au sous-lieutenant de la 4e compagnie de se garder avec le plus grand soin, le pays étant entouré d'ennemis, et partit, ainsi que l'ordre en avait été donné, pour aller rejoindre la colonne du général de Castagny à Siqueros.

— *Deuxième échec.* Le 10 janvier 1865, après la rentrée à Los Veranos de la section qui était allée acheter des vivres à La Noria, il commençait à faire nuit et les hommes allaient prendre le café, lorsque des coups de fusil, suivis d'un feu de peloton, tirés du mur qui formait l'enceinte du réduit, annoncèrent à la 4e compagnie du 7e bataillon de chasseurs la présence de l'ennemi. Les hommes logés dans l'église, dont quelques-uns avaient été atteints, éteignent les chandelles, sautent sur leurs armes et se préparent à se défendre, les uns dans la tienda où étaient logés les deux officiers et les sous-officiers, les autres dans l'église même.

Au bruit de ces coups de fusil, les officiers se rendent dans la pièce de la tienda où se trouvaient les munitions. Là, ils font ouvrir les caisses contenant les cartouches; ils les distribuent aux hommes qui les entourent et essayent de combattre dans la position où l'ennemi les avait surpris. A peine l'engagement durait-il depuis un quart d'heure, que plusieurs de ces hommes étaient hors de combat : le chasseur Jacques était tué, le chasseur Wernocke était blessé mortellement et le chasseur Maisonneuve avait les doigts d'une main enlevés.

Pour forcer les Français à sortir ou à se rendre, l'ennemi mit le feu à la porte de la cour de derrière de la tienda. A cette lueur, dont ils ne se rendaient pas compte, nos soldats demandèrent à sortir. Le lieutenant qui les commandait, au lieu d'ordonner au sous-lieutenant d'aller dans l'église, afin de prendre le commandement des hommes qui s'y trouvaient et de les diriger pendant la sortie, ou de s'y rendre lui-même pour ce double objet, demanda un homme de bonne volonté pour prévenir ces derniers. Le chasseur Graber s'offre généreusement. Il se rend jusqu'à la porte de l'église, qui n'est qu'à cinq ou six pas de la tienda, prévient ses camarades de la sortie qu'on allait tenter, leur dit de sortir en même temps, et rentre précipitamment dans la tienda.

L'ennemi ayant ralenti le feu, le lieutenant Chauffeur sort au pas de course avec le sous-lieutenant Jeanselme, les sous-officiers Palacet, Mangin, Laviale, Boluix et Couavoux, les caporaux Kézéon, Chantal et Falguière, et les chasseurs Jau, Graber, Pornic, Ott, Reynaud, Lehmann, Merly, Ducos et Malet. Ils se dirigent sur la montagne et se dispersent avant leur sortie de Los Veranos; les caporaux Falguière et Chantal et les chasseurs Jau et Graber sont tués en sortant de la tienda; le sergent Palacet est blessé mortellement et tombe sur la place; le sergent Laviale est blessé un peu plus loin; il est entouré et désarmé, mais parvient à s'échapper; Ott perd de vue ses camarades et passe seul la nuit dans un ravin; Mangin, Couavoux, Kézéon et Malet se cachent dans une case de Los Veranos pendant environ trois quarts d'heure et se sauvent ensuite dans les bois, où ils passent la nuit; enfin le lieutenant Chauffeur, le sous-lieutenant Jeanselme, le fourrier Boluix, les chasseurs Pornic, Reynaud, Lehmann, Merly et Ducos se retirent sur la montagne au pied de laquelle se trouve Los Veranos.

Après un repos de quelques minutes, la fusillade ayant cessé et aucun bruit ne se faisant entendre, le sous-lieutenant Jeanselme dit au chasseur Lehmann de retourner à Los Veranos pour voir ce qu'étaient devenus les hommes laissés dans l'église. Le chasseur Lehmann, quoique fort bon soldat, comprit le danger de cette mission et répondit : « Mon lieutenant, si vous voulez y venir avec moi, je vous accompagnerai. » Cette proposition n'ayant pas été acceptée par celui qui l'avait provoquée, le lieutenant Chauffeur chargea le fourrier Boluix et les chasseurs Ducos et Reynaud d'aller à Siqueros prévenir le général de Castagny de ce qui venait d'arriver, et, le 11 janvier 1865, à quatre heures du matin, le fourrier Boluix déclarait au commandant Bréart, du 7e chasseurs à pied, que la 4e compagnie était détruite, ce qu'il ignorait et ce qui était inexact en ce moment.

En partant de Los Veranos avec neuf chasseurs, trois caporaux et cinq sous-officiers, le lieutenant Chauffeur et le sous-lieutenant Jeanselme laissaient dans la tienda plusieurs blessés qui leur criaient de ne pas les abandonner et les nommés Maisonneuve et Jorrand, ordonnances de ces deux officiers, Guerrand, leur cuisinier, et Clairet, chasseur de 1re classe, et, dans l'église, les mêmes officiers laissaient la plus grande partie de leur compagnie.

Dès ce moment, Corona, général des troupes républicaines dans le Sinaloa, étant sûr du succès de son coup de main sur Los Veranos, réunit sur la place la plus grande partie de ses troupes. Il leur adresse quelques paroles belliqueuses, auxquelles les soldats mexicains répondent par les cris de : *Viva la independencia! viva Corona!* et se dirige de nouveau avec sa troupe du côté de l'église, où les chasseurs à pied continuaient à se défendre.

Vers onze heures du soir, longtemps après le départ des officiers et des sous-officiers, le chasseur Clairet, après avoir vainement appelé plusieurs fois le lieutenant Chauffeur, crie à ses camarades, qui continuaient à faire feu : « Ne tirez plus! on s'est rendu! » Le clairon Lièvre, ne reconnaissant pas à Clairet le droit de traiter avec l'ennemi, répond à ce chasseur : « On ne peut pas se rendre ainsi! viens ici, Clairet, viens ici! » et continue à tirer. Mais Clairet, qui, probablement en cherchant ses officiers, était tombé au pouvoir de l'ennemi, crie de nouveau à ses camarades : « Tas de cochons! ne tirez plus! je vous dis que nous nous sommes rendus! »

Pendant l'échange de ces paroles, plusieurs hommes hésitent et quelques chasseurs cessent de tirer; l'ennemi profite de l'incertitude dans laquelle se trouvent les Français, pénètre dans l'église, où tous les hommes, alors au nombre de quarante-neuf, sont pris et désarmés.

Ces hommes sont aussitôt réunis et dirigés sur Jacobo sous une faible escorte. Durant le trajet, le clairon Lièvre parvient à s'évader et arrive à Porras, où une famille, celle du bon Pedro Mancares, a la générosité de le recueillir, de le cacher et de le conduire à la colonne du général de Castagny.

A leur arrivée à Jacobo, le 11 janvier, un peu avant le jour, les prisonniers français sont comptés. On constate qu'ils sont au nombre de quarante-huit, et on les prévient que, si l'un d'eux cherchait à s'évader, tous les autres seraient tués. Ils quittent Jacobo après un repos de deux heures environ, et, à un quart de lieue de cette localité, on pend les chasseurs Lemasson et Dépré.

Voyant le sort qui lui était réservé, le chasseur Marchal dit à l'homme qui le gardait : « Puisque je vais mourir, prends mon manteau! » Il le lui jette sur la tête, et, pendant que le soldat mexicain saisissait cet effet, Marchal prend la fuite, disparaît dans le bois, où il passe trois jours, et se présente à Mazatlan le 14 janvier, en chemise et en caleçon.

Les conséquences de cette affaire, qui est encore, on peut le dire, entièrement ignorée en France, ont été terribles :

1o Le brave et honnête sergent Palacet, les caporaux Chantal et Falguière et les chasseurs Jacques, Graber, Jau, Vix, Wernocke, Ceynac, Descamps, Michel-Ange, Neu, Ilher, Navari, Maëchler, Deneufchâtel et Goussard y ont trouvé une mort à la fois malheureuse, inutile et nullement glorieuse.

2o Les caporaux Becker et Guillaume, les chasseurs Clairet, Lemasson, Rodemet, Durand, Cuny, Bouchard, Maisonneuve, Surjet, Dumont, Renault, Fuzillier, Buchon, Morel, Delsart, Dupont, Traissac, Petit, Runstadler, Dépré, Cartigny, Meyer, Flassière, Joubaire, Castex, Uchan, Coëffard, Travaillot, Guerrand, Giraud, Le Gulledec, Larrieu, Bannevitz, Charrain, Besse, Merlin, Sénamaud, Siadous, Jouve, Nicolas, Jorrand, Fombon, Carles, Roze, Baquet et Kammerer, tous soldats d'une intrépidité rare et éprouvée, ont été obligés de se constituer prisonniers de guerre, de mettre bas les armes et ont été pendus ou massacrés à Jacobo.

3o Le clairon Lièvre et le chasseur Marchal, vaincus, désarmés, n'espérant plus de salut, ont sauvé leurs jours et rejoint leur bataillon en prenant une détermination téméraire, hardie, héroïque, inspirée par un noble coup de désespoir.

4o Enfin, le lieutenant Chauffeur, le sous-lieutenant Jeanselme, les sous-officiers Mangin, Laviale, Boluix et Couavoux, le caporal Kézéon et les chasseurs Pornic, Ott, Ducos, Reynaud, Lehmann, Merly et Malet sont rentrés le lendemain à leur bataillon les uns sans habit, les autres sans fourniment et sans armes, le sous-lieutenant Jeanselme sans sa croix de chevalier de la Légion d'honneur, sans ceinturon et sans fourreau de sabre, et tous sans sac et sans bagage!

Et pourtant, dès le matin du 10 janvier, il était certain que le poste serait attaqué. Il était évident qu'après l'enlèvement des mulets de l'administration, qui avait eu lieu dans la nuit précédente, l'ennemi reviendrait à Los Veranos pour y prendre le chargement de ces mulets. Le départ précipité des habitants de Los Veranos devait faire voir également aux deux officiers qu'une attaque de l'ennemi était imminente. Ces deux officiers n'ont rien vu, n'ont rien remarqué, n'ont pris aucune disposition, et il leur est arrivé ce qui, selon l'opinion du grand Frédéric, peut arriver de plus honteux à la guerre : ils se sont laissé surprendre; car ce n'est pas à sept heures du soir qu'il faut songer à placer des sentinelles ni à augmenter la force du poste, et c'est à ce moment même, où l'ennemi annonçait sa présence par des coups de fusil, que le sergent de semaine, Laviale, achevait de commander les hommes qui devaient être de garde pendant la nuit.

Les témoignages de quelques-uns des soldats qui ont failli périr dans cette affaire méritent d'être rappelés :

« De toute la soirée, déclare le clairon Lièvre, je n'ai vu ni les officiers ni les sous-officiers. »

« On ne s'attendait à rien, dit le chasseur Marchal, lorsque des coups de feu ont été tirés sur l'église. »

« Je n'ai pas mis les pieds dans l'église, dit à son tour le sergent Laviale, et j'ai vu constamment les officiers dans la tienda. »

« Lorsque le feu a commencé, déclare le fourrier Boluix, aucune disposition n'avait été prise pour éviter une surprise. »

« Au commencement de la nuit, vers sept heures, des coups de fusil ont été tirés sur le poste, du mur qui formait l'enceinte du réduit : c'est ainsi, avoue le sergent Couavoux, qu'on a été prévenu de l'arrivée de l'ennemi. »

« L'ennemi, dit le chasseur Merly, s'est annoncé par un feu de peloton qui a été tiré sur l'église. Je me suis rendu aussitôt dans la tienda, où se trouvaient le lieutenant et une vingtaine d'hommes et où je me suis défendu environ une heure et demie. J'en suis sorti avec le lieutenant. »

« Pendant le jour, déclare le chasseur Pornic, une sentinelle a été placée sur le clocher; mais je n'en ai pas vu ailleurs et je pense qu'il n'y en avait pas au moment où l'ennemi a commencé à tirer sur la compagnie. Je cassais du sucre pour mon escouade, lorsqu'un feu de peloton m'a fait connaître qu'on était attaqué. Plusieurs hommes ont été atteints. Je me suis rendu dans la tienda, d'où je suis sorti avec les deux officiers, les chasseurs Merly, Ducos, Reynaud et Lehmann et le fourrier Boluix. Je me suis retiré sur la montagne et j'ai passé la nuit dans le bois. »

Mais le témoignage le plus curieux est sans contredit celui du sous-lieutenant Jeanselme, qu'on trouve dans la correspondance du capitaine Ferrer avec le ministre de la guerre :

« A mon arrivée au camp, écrit ce capitaine à la date du 26 septembre 1865, moi, qui suis fort sobre de démonstrations amicales, je tendis la main à mon sous-lieutenant qui vint me voir dans la journée, pour me communiquer la minute du rapport qu'il avait rédigé avec le lieutenant.

» Etonné de lire dans ce rapport qu' « aucune surprise n'avait eu lieu, » je dis à M. le sous-lieutenant Jeanselme : « Comment » avez-vous pu écrire une chose semblable? » Il me répondit :

« Ce n'est pas moi, c'est M. Chauffeur qui » a dicté le rapport.

» — Cependant, ai-je ajouté, c'est vous qui » l'avez écrit, et vous ne pouvez pas nier que » vous avez été surpris?

» — Moi! dit M. Jeanselme, je conviens que » nous avons été surpris.

» — Il était donc convenable, répliquai-je, » de ne pas insérer cette phrase dans le rap- » port. »

» Je dis ensuite à M. Jeanselme, poursuit le capitaine Ferrer : « Je ne comprends pas » que vous soyez sorti en même temps que le » lieutenant et avec tous les sous-officiers; » l'un de vous deux aurait dû sortir le der- » nier. » M. Jeanselme me répondit :

« C'est M. Chauffeur qui commandait.

» — Soit! Mais Jorrand, votre ordonnance, » pourquoi ne vous a-t-il pas suivi?

» — Il aurait pu venir avec nous.

» — Et Maisonneuve, l'ordonnance de » M. Chauffeur?

» — Aussi!

» — Et Guerrand, votre cuisinier?

» — Lui aussi! » répondit encore M. Jeanselme.

» Je n'insistai pas davantage et je rendis à M. Jeanselme la minute de son rapport. »

— *Troisième échec.* A l'arrivée au camp de Siqueros du fourrier Boluix et des chasseurs Ducos et Reynaud, apportant, le 11 janvier, à quatre heures du matin, la nouvelle que toute leur compagnie avait été attaquée à l'improviste vers six heures et demie du soir et avait été « totalement massacrée ou emmenée prisonnière, » le général de Castagny, au lieu de continuer sa route sur Mazatlan, rétrograda avec ses troupes sur Los Veranos.

« Nous entrons à Veranos vers midi, écrit le lieutenant de la compagnie d'arrière-garde. La colonne était en train de faire le café. Le commandant Billot vient dire au capitaine Morvat d'envoyer vers la gauche, sur la route de La Noria, quinze hommes avec un sergent pour surveiller la route de ce côté. Ces malheureux, ne se doutant de rien, vont bonnement prendre leur poste. Les trois premiers sont accueillis par une décharge à bout portant, par les guerilleros serrés en masse de l'autre côté de la hauteur. Antzenberger, Muller, Bidant sont tués. Les guerilleros, hurlant comme des sauvages, chargent au galop et viennent jusque vers l'église. Tout le monde saute sur les armes.

» Ici nous avons à déplorer la perte de ce brave commandant de Montarby, tué roide d'un coup de pistolet dans la bouche. Un trompette a péri aussi dans cette charge. On a rasé le village après avoir cherché et enterré nos morts de la veille. On n'a retrouvé que dix-sept cadavres. Le sergent Palacet, criblé de balles et ayant la main gauche coupée, mais respirant encore, a été emmené le soir à La Noria, où il est mort. »

Dans ces trois échecs successifs, qui se passent sur le même point, à un jour, à quelques heures d'intervalle les uns des autres, on cherche en vain où est cette perspicacité de vues qui constitue une des qualités nécessaires à un officier général? Mais on y trouve clairement cette imprévoyance stupide et cette présomption orgueilleuse qui nous ont causé, dans la guerre de 1870-1871, tant de revers et de si honteuses défaites.

VERBALISATEUR adj. et s. m. (vèr-ba-li-za-teur — rad. *verbal*). Se dit de tout fonctionnaire qui dresse un procès-verbal.

VERBÉJA, déesse de la Victoire, chez les Bretons et chez les Gaulois.

* **VERCEL**, bourg de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S. de Baume-les-Dames; pop. aggl., 1,051 hab. — pop. tot., 1,230 hab.

VERDEREAU s. m. (vèr-de-ro). Nom donné au lézard vert, dans l'Yonne. ‖ Dans d'autres lieux, on l'appelle VERDERET.

* **VERDIÈRE** s. f. — Bot. Nom vulgaire de la zostère.

* **VERDIN** s. m. — Vitic. Cépage blanc, dans la Vienne.

VERDIOT s. m. (vèr-di-o). Coq mal chaponné.

VERDISSAGE s. m. (vèr-di-sa-je — rad. *verdir*). Opération au moyen de laquelle on donne une couleur verte aux huîtres qu'on élève.

* **VERDUN**, ville forte de France (Meuse), ch.-l. d'arrond., à 47 kilom. N.-E. de Bar-le-Duc, sur la Meuse; pop. aggl., 11,120 hab. — pop. tot., 15,781 hab. L'arrond. compte 7 cant., 149 comm., 79,156 hab.

* **VERDUN-SUR-DOUBS**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Chalon-sur-Saône, au confluent de la Saône et du Doubs; pop. aggl., 1,844 hab. — pop. tot., 1,957 hab.

* **VERDUN-SUR-GARONNE**, bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Castelsarrasin, près de la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 1,500 hab. — pop. tot., 3,631 hab.

* **VERFEIL**, bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Toulouse; pop. aggl., 701 hab. — pop. tot., 2,171 hab.

VERGENNE s. f. (vèr-jè-ne). Sorte de pierre dont on faisait des sarcophages.

VERGNE s. f. (vèr-gne; *gn* mll.). Digue de rivière, faite de pieux et de fascines.

VERGNETTE DE LAMOTTE (Gérard-Alfred, vicomte DE), savant français, né à Beaune (Côte-d'Or) en 1806. Admis en 1827 à l'Ecole polytechnique, il entra deux ans plus tard à l'Ecole des mines et fut nommé ingénieur ordinaire en 1832. En 1836, M. de Vergnette de Lamotte renonça au service de l'Etat pour s'adonner à l'agronomie. Il s'est fait particulièrement connaître par ses travaux sur les phénomènes de la fermentation et de la conservation des vins. Ce savant est membre de l'Académie de Dijon, de la Société centrale d'agriculture de France et, depuis 1865, membre correspondant de l'Institut. Indépendamment d'un grand nombre d'articles et de mémoires insérés dans le *Journal d'agriculture de Beaune*, les *Annales de la Société centrale d'agriculture*, etc., on lui doit : *Géologie des terrains en vigne dans la Côte-d'Or* (1845, in-8o); *Application de la météorologie à l'agriculture* (1846, in-8o); *Viticulture et œnologie dans les grands crus de la Côte-d'Or* (1846, in-8o); *Traité de viticulture*, qui fait partie du *Livre de la ferme* (1864, in-8o); le *Vin* (1867, in-12), ouvrage fort remarquable, qui a été réédité en 1868.

* **VERGT**, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S. de Périgueux; pop. aggl., 498 hab. — pop. tot., 1,831 hab.

* **VERGUE** s. f. — Vitic. Branche à fruit d'une vigne.

VÉRIFIABLE adj. (vé-ri-fi-a-ble — rad. vérifier). Qui peut être vérifié.

* **VERMAND**, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Saint-Quentin; pop. aggl., 869 hab. — pop. tot., 1,247 hab.

VERMÉE s. f. (vèr-mé — du lat. *vermis*, ver). Vers qu'on attache au bout d'une ligne pour prendre des anguilles, dans l'Aunis.

VERMELLES, bourg de France (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arrond. et à 10 kilom. de Béthune; pop. aggl., 2,275 hab. — pop. tot., 2,306 hab.

* **VERMENTON**, petite ville de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S.-E. d'Auxerre, sur la rive droite de la Cure; pop. aggl., 1,832 hab. — pop. tot., 2,233 hab.

VERMEULEN (Corneille), graveur et dessinateur, né à Anvers en 1644, mort dans la même ville en 1702. Il se rendit à Paris, où il compléta son éducation artistique, et au bout de quelques années il retourna se fixer dans sa ville natale. Vermeulen fut, pour le portrait, un des meilleurs graveurs de son temps. Il réussit moins dans la reproduction des tableaux représentant des scènes historiques, parce qu'il manquait de correction dans le dessin. On cite, parmi ses meilleures gravures au burin : le *Maréchal de Luxembourg* et *Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier*, d'après Rigaud; *Olivier Cromwell*, la *Reine Elisabeth*, *Catherine Howard*, *Anne de Boulen*, d'après Van der Werff; le *Maréchal de Catinat*, d'après Vivier; *Mezzetin*, d'après Detroy; *Jean de La Quintinie*, d'après Richard, etc. Mentionnons encore : *Erigone amoureuse de Bacchus et transformée en raisin*, d'après le Guide, et *Marie de Médicis se sauvant de la ville de Blois*, d'après Rubens.

* **VERN**, bourg de France (Maine-et-Loire), cant. du Lion-d'Angers, arrond. et à 11 kilom. S. de Segré; pop. aggl., 697 hab. — pop. tot., 2,100 hab.

VERNARÈDE (LA), bourg de France (Gard), arrond. d'Alais; pop. aggl., 3,545 hab. — pop. tot., 3,894 hab.

* **VERNET-LA-VARENNE**, bourg de France (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arrond. et à 20 kilom. S.-E. d'Issoire; pop. aggl., 363 hab. — pop. tot., 2,235 hab.

* **VERNEUIL**, ville de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. S.-O. d'Evreux, sur l'Avre et sur l'Iton; pop. aggl., 3,126 hab. — pop. tot., 3,755 hab.

VERNEUIL-SUR-VIENNE, bourg de France (Haute-Vienne), cant. d'Aix, arrond. et à 12 kilom. de Limoges; pop. aggl., 297 hab. — pop. tot., 2,220 hab.

VERNEUIL (Aristide-Auguste), médecin, né à Paris en 1823. Il étudia la médecine à Paris, devint interne, aide d'anatomie (1848) et passa son doctorat en 1852. Reçu agrégé en 1853, il a été nommé depuis lors professeur de pathologie (1868), membre de l'Académie de médecine (1869), et professeur de clinique à la Charité (1872). Il est, en outre, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société de chirurgie, qu'il a présidée pendant quelque temps. Ce savant praticien s'est beaucoup occupé de physiologie, d'anatomie pathologique, microscopique, descriptive, de pathologie chirurgicale et des applications de la pathologie à la chirurgie. On lui doit un grand nombre de mémoires très-estimés et quelques ouvrages. Nous citerons de lui : *Recherches sur la locomotion du cœur* (1852, in-4o); le *Système veineux, anatomie et physiologie* (1853, in-8o); *Documents inédits, tirés des archives de l'ancienne Académie de chirurgie*, *Découverte de la staphylorrhaphie au* XVIIIe *siècle* (1861, in-8o); *Eloge de Ch.-Alp. Robert, chirurgien* (1864, in-8o); *De quelques réformes à introduire dans la statistique chirurgicale, à propos d'une série de dix-neuf amputations du bras dans l'article* (1873, in-8o); la *Chirurgie réparatrice* (1876, in-8o), etc.

VERNHES (Émile-Hercule), médecin et homme politique français, né à Béziers en 1820. Il étudia la médecine, prit le grade de docteur et alla exercer son art dans sa ville natale. Attaché aux idées républicaines, il fit, sous l'Empire, partie de l'opposition libérale. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé sous-préfet de Béziers et il remplit ces fonctions jusqu'en février 1871. Cette même année, il devint membre du conseil général de l'Hérault. Lors des élections du 20 février 1876, le docteur Vernhes se porta candidat à la Chambre des députés dans la 1re circonscription de Béziers. Dans sa profession de foi, il dit que la révision de la constitution devait être considérée comme une porte ouverte aux améliorations républicaines, et il ajouta : « Nous avons la République, le suffrage universel la maintiendra. » Elu député par 9,766 voix contre M. de Ricard, monarchiste, il alla siéger dans les rangs de l'Union républicaine et vota pour l'amnistie, la proposition Laisant, contre le traitement des aumôniers, les menées cléricales, etc. Il signa, le 18 mai 1877, la protestation des gauches contre le gouvernement de combat et fit partie, le 19 juin suivant, des 363 qui votèrent l'ordre du jour contre le cabinet de Broglie. Après la dissolution de la Chambre, le docteur Vernhes se représenta devant les électeurs de la 1re circonscription de Béziers. Malgré tous les efforts de l'administration, il fut réélu député le 14 octobre 1877, par 9,857 voix contre M. Mirepoix, candidat officiel et bonapartiste. Il reprit sa place à l'extrême gauche et il continua à voter avec la majorité républicaine.

VERNIER (Émile-Louis), lithographe et peintre français, né à Lons-le-Saunier en 1831. Il se rendit à Paris en 1850, prit des leçons de Collette et s'adonna à la lithographie, puis à la peinture. C'est surtout comme lithographe que cet artiste est arrivé à la notoriété et a fait preuve d'un remarquable talent. Il a obtenu des médailles en 1869 et en 1870. Comme lithographe, il a envoyé aux Salons annuels : les *Casseurs de pierre*, d'après Courbet; le *Départ des ramoneurs*, d'après Sain (1861); la *Curée*, d'après Courbet; *Meute sous bois*, d'après Belly (1868); *Noce en Alsace*, d'après Brion; *Chasse au faisan*, d'après Balleroy (1864); les *Bulles de savon*, les *Tourterelles*, d'après Chaplin (1865); le *Loto*, d'après le même; la *Gardeuse de dindons*, d'après Breton (1866); *Remise de chevreuils*, d'après Courbet (1867); *Joueurs de trictrac*, d'après Roybet, et six lithographies d'après divers artistes (1868); *Othello et Desdemone*, d'après Rodriguez; huit lithographies, d'après Corot, Dupré, Daubigny, etc. (1869); *Rendez-vous de chasse*, d'après Claude (1870); le *Matin*, le *Soir*, d'après Corot; trois lithographies, d'après des tableaux du musée de Besançon (1872); trois paysages, d'après Corot; six paysages, d'après Daubigny (1873); deux paysages, d'après Corot; *Enfant*, d'après Henner; *Nature morte*, d'après P. Rousseau (1874); *Un Turc*, *Un hidalgo*, d'après Merino (1875); *Combat de coqs*, d'après Roybet; la *Fileuse*, d'après Courbet; le *Pont de Moret*, d'après Decamps, etc. (1876); trois lithographies, d'après Tassaert, Stevens et Lambert (1877); *M. Thiers*, d'après Bonnat (1878), etc. Comme peintre, M. Vernier a exposé : *Vue près de Besançon*, *Vallée de l'Ain* (1864); *Parc à Champigny* (1865); *Rue à Champigny*, *Vue de Champigny* (1866); *Bords du Doubs*, *Chemin sous bois* (1867); *Village d'Avane*, *Bords de la Loire* (1868); *Vue prise à Cléron*, les *Bords de la Loue* (1869); *Ferme à Vaucotte*, *Plage près d'Etretat* (1870); *Bateau 774 d'Yport*, la *Plage d'Yport* (1872); *Rentrée à Yport*, *Marée basse* (1873); *Les Martigues*, le *Bassin du carénage, au port de Marseille*; les *Bateaux de Cancale* (1874); un *Bateau de Cancale*, le *Retour du Bas-de-l'eau* (1875); la *Tour des pleureuses*, *Paysans de Wiessant* (1876); *Bateaux séchant leurs voiles, à Yport*; *Un éboulement* (1877); *Avant le grain*, *Cour de ferme, à Attainville* (1878), etc.

VERNIÈRE s. f. (ver-niè-re — rad. *verne*). Lieu planté de vernes.

* **VERNON**, ville de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N.-E. d'Evreux, sur la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 5,584 hab. — pop. tot., 7,636 hab.

* **VERNOUX**, bourg de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. S.-O. de Tournon; pop. aggl., 1,446 hab. — pop. tot., 3,231 hab.

VÉROLOÏDE adj. (vé-ro-lo-i-de — de *vérole*, et du gr. *eidos*, apparence). Pathol. Qui ressemble à la vérole.

— s. f. Espèce de vérole ou de syphilis.

* **VERPILLIÈRE** (LA), bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. N.-E. de Vienne; pop. aggl., 1,137 hab. — pop. tot., 1,240 hab.

* **VERPLANCK** (Gulian-Crommalin), littérateur américain. — Il est mort en 1870 à New-York, où il était né en 1785.

VERRE s. m. — Encycl. *Coton de verre.* V. COTON, dans ce *Supplément*.

VERRIE (LA), bourg de France (Vendée), cant. de Mortagne-sur-Sèvre, arrond. et à 51 kilom. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 695 hab. — pop. tot., 2,178 hab.

* **VERRIER** (Eugène), médecin français. — Ce savant praticien a été nommé, en 1877, préparateur du cours d'accouchements à la Faculté de médecine de Paris. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Historique de l'art des accouchements* (1867, in-8o); *Des positions inclinées et du nouveau traitement des affections puerpérales* (1869, in-8o); *Des dangers et de l'utilité du théâtre au point de vue de la santé* (1869, in-8o); *Un mois à Cusset* (1872, in-16); *Essai sur la colonisation française dans l'extrême sud du continent américain* (1873, in-16); le *Premier âge, hygiène et médecine domestique* (1876, in-12), etc. Le docteur Verrier a fondé, en 1872, la *Gazette obstétricale*, dont il a été le rédacteur en chef, et il a collaboré à la *Gazette* du docteur Joulin.

* **VERSAILLES**, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. du départ. et de 3 cant., à 19 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl., 37,349 hab. — pop. tot., 49,847 hab. L'arrond. compte 10 cant., 115 comm., 207,157 hab.

VERSEUSE s. f. (vèr-seu-ze — rad. *verser*). Vase de métal où l'on met le café pour le verser.

VERSIGNY (Claude-Marie), avocat et homme politique français, né à Gray (Haute-Saône) en 1814. Il est frère de Victor Versigny, qui fut représentant du peuple et qui mourut en 1872. Lorsqu'il eut fait ses études de droit à Paris, il retourna dans sa ville natale et il y suivit la carrière du barreau. Républicain comme son frère, il refusa, en 1852, de prêter serment, comme conseiller municipal, à l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre, puis il fit une opposition constante à l'Empire. Il fut, en 1870, membre du comité antiplébiscitaire. Après la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma sous-préfet à Gray. Arrêté par les Prussiens en décembre 1870, il fut envoyé comme otage en Allemagne. Il était à Brême lorsqu'il obtint, sans être élu, 11,713 voix, lors des élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale. De retour en France, il reprit ses fonctions de sous-préfet, qu'il conserva jusqu'en 1874. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. Versigny posa sa candidature dans l'arrondissement de Gray, comme républicain conservateur, et il fut élu par 9,711 voix contre le baron Gourgaud, bonapartiste, et contre M. Marquiset, constitutionnel. Il alla siéger à gauche et vota constamment avec la majorité républicaine. Un des signataires de la protestation des gauches contre le cabinet antiparlementaire du 17 mai 1877, il fut un des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. De nouveau candidat à Gray après la dissolution de la Chambre, il fut réélu député le 14 octobre 1877, par 10,665 voix contre 8,747 données au baron Gourgaud, candidat officiel. Il reprit sa place dans les rangs de la gauche, et il continua à voter avec la majorité républicaine.

* **VERTAIZON**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. E. de Clermont-Ferrand, sur la rive droite de l'Allier; pop. aggl., 2,000 hab. — pop. tot., 2,111 hab.

* **VERTEILLAC**, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N. de Ribérac; pop. aggl., 320 hab. — pop. tot., 1,146 hab.

VERT-MONNIER s. m. (vèr-mo-nié). Ornith. Nom donné au pivert, en Normandie.

* **VERTOU**, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Nantes, sur une éminence qui domine la Sèvre; pop. aggl., 737 hab. — pop. tot., 5,471 hab.

Vertu (PRIX DE). V. PRIX, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*, page 192.

* **VERTUS**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-O. de Châlons-sur-Marne; pop. aggl., 2,351 hab. — pop. tot., 2,529 hab.

* **VERVINS**, ville de France (Aisne), ch.-l. d'arrond., à 39 kilom. de Laon; pop. aggl., 2,636 hab. — pop. tot., 3,102 hab. L'arrond. compte 8 cant., 132 comm., 117,029 hab.

VERVOITTE (Charles-Joseph), compositeur belge, né à Aire-sur-la-Lys, en 1822. Il reçut tout enfant des leçons de l'organiste de sa ville natale et fit de tels progrès que, vers seize ans, il fut nommé, à la suite d'un concours, maître de chapelle à Boulogne-sur-Mer. Peu après il devint, dans la même ville, directeur de musique à l'institution Haffreingue, puis directeur de l'Ecole municipale de chant. Vervoitte s'attacha à faire revivre les meilleures traditions du chant ecclésiastique, et il commença, dès cette époque, à attirer sur lui l'attention. Tout en se livrant à l'enseignement, le jeune artiste perfectionnait ses connaissances, en prenant des leçons de composition de Th. Labarre et de Cramer. Il avait vingt-cinq ans lorsqu'on lui offrit la place de maître de chapelle à l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Paris. Au même moment, l'archevêque de Rouen lui ayant demandé de se rendre dans cette ville pour établir une maîtrise dans la cathédrale et faire des cours de chant au grand et au petit séminaire, il s'empressa d'accepter cette dernière proposition (1847). M. Vervoitte organisa quelque temps après, à l'archevêché, des concerts historiques de musique religieuse dont le succès fut très-grand. A la même époque, il composait des morceaux et harmonisait le chant liturgique du diocèse de Rouen. Ces travaux lui firent décerner, en 1849, une médaille par l'Académie de cette ville, qui l'admit, en 1850, au nombre de ses membres. La réputation de M. Vervoitte s'étendit jusqu'à Paris lorsqu'il remporta un prix au concours ouvert dans cette ville par la Société de Sainte-Cécile, avec une cantate intitulée les *Moissonneurs*. Cette composition, exécutée à Paris en 1851, eut un succès complet. L'année suivante, il fit entendre à Saint-Roch, à Paris, une messe qui renfermait de fort belles parties. Napoléon III s'étant rendu à Dieppe en 1853, M. Vervoitte fut appelé à diriger dans cette ville, pendant le séjour du chef de l'Etat, les messes en musique et les concerts. L'année suivante, il reçut une médaille de la Société d'émulation de Rouen. Peu après, il fut chargé, d'après un rapport qu'il avait présenté, de rétablir dans son intégrité, d'après d'anciens manuscrits, l'ancien chant de l'Eglise de Rouen. Après la démission de l'archevêque Blanquart de Bailleul, M. Vervoitte quitta Rouen, parce que le successeur de ce prélat était partisan de la liturgie romaine et du chant romain. Il fut alors nommé maître de chapelle de l'église Saint-Roch, à Paris (1859). En 1862, il devint le principal fondateur et le directeur de la Société académique de musique religieuse et classique, au développement de laquelle il a consacré tout son zèle et tous ses efforts, et qui donne chaque année des concerts. On doit à ce compositeur un grand nombre de morceaux de musique religieuse, qui sont purement écrits et d'un bon style. Nous citerons de lui des *Tantum ergo*, des *O salutaris*, des saluts solennels, des motets, des psaumes, des antiennes, des offertoires, des messes, deux volumes de faux-bourdons, des morceaux pour des concerts, etc. On lui doit encore : *Archives des cathédrales*, recueil de messes et de motets des plus célèbres compositeurs de musique religieuse; le *Musée classique*, recueil de duos, trios, chœurs et airs d'anciens maîtres; *Nouveau répertoire de musique sacrée*, etc.

VERWEE (Alfred-Jacques), peintre belge, né à Bruxelles vers 1835. Il étudia la peinture dans sa ville natale et fit une étude toute particulière des animaux et du paysage. Peintre habile, bon dessinateur et fin coloriste, M. Verwee s'est fait avantageusement connaître en Belgique et en France. Parmi les tableaux qu'il a exposés à Bruxelles, nous citerons : les *Animaux dans la prairie* et la *Récolte en Zélande*. Il a envoyé aux Salons de Paris : *Animaux dans les marais de la Campine* (1861); *Animaux dans la prairie* (1863); *Attelage flamand* (1864), qui lui fit décerner une médaille; la *Ferme rose*, le *Verger* (1865); *Etalon flamand dans la prairie* (1867); *Chevaux de trait au pâturage* (1870); *Verger près de Bruges* (1874); *Attelage zélandais*, les *Bords de l'Escaut* (1875); *En Hollande* (1876); la *Côte de Zélande* (1877), etc. Cet artiste a envoyé des tableaux à l'Exposition universelle de Vienne en 1873, et à celle de Paris en 1878. Depuis 1872, il est décoré de l'ordre de Léopold.

* **VERZY**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Reims; pop. aggl., 1,165 hab. — pop. tot., 1,201 hab.

* **VESCOVATO**, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. S. de Bastia; pop. aggl., 1,379 hab. — pop. tot., 1,399 hab.

* **VÉSINET** (LE), village de France (Seine-et-Oise), cant. et à 4 kilom. de Saint-Germain, arrond. de Versailles; pop. aggl., 2,154 hab. — pop. tot., 2,465 hab.

* **VESOUL**, ville de France (Haute-Saône), ch.-l. du départ., à 362 kilom. E.-S.-E. de Paris, sur le Durgeon; pop. aggl., 7,701 hab. — pop. tot., 9,206 hab. L'arrond. compte 10 cant., 215 comm., 97,443 hab.

VESPÉRIN, INE adj. (vè-spé-rain, i-ne — du lat. *vesper*, soir). Qui se produit le soir. ‖ Syn. de VESPÉRAL.

* **VESTITURE** s. f. — Bot. Poils, aiguillons, etc., qui couvrent la surface de certains végétaux.

VÉSULIEN, ENNE (vé-zu-li-ain, è-ne). Habitant de Vesoul; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

* **VÉTÉRINAIRE** adj. — Encycl. *Ecoles vétérinaires.* La fondation des écoles *vétérinaires* est due à Bourgelat, le créateur de l'hippiatrique en France. Bourgelat s'était lié d'amitié avec Bertin, intendant de la généralité du Lyonnais, administrateur intelligent et zélé. Souvent, a écrit Tisserand, Bourgelat avait entretenu Bertin de son désir de réformer la maréchalerie et des avantages que retirerait la France d'un enseignement régulier destiné à la perfectionner et à la répandre. Devenu contrôleur général des finances, Bertin se rappela le vœu de son ami, et la création d'une Ecole *vétérinaire* à Lyon fut décidée. Un arrêt du conseil d'Etat du roi, en date du 5 août 1761, autorise Bourgelat à établir à Lyon une école ayant pour objet le traitement des chevaux, mulets et bœufs. Une somme de 50,000 francs, payable en six annuités, est accordée pour subvenir aux dépenses de location d'une maison, d'une pharmacie, d'un laboratoire, d'un jardin des plantes, de la construction de plusieurs forges et de l'achat des ustensiles et instruments qui en dépendent. L'Ecole *vétérinaire* de Lyon s'ouvrit le 1er janvier 1762, dans un local disposé provisoirement pour cet objet et situé au faubourg de la Guillotière.

Cette Ecole *vétérinaire* de Lyon, dont les commencements furent très-modestes, trouva bientôt, dit Tisserand, l'occasion de prouver sa raison d'être et son utilité. Une épizootie meurtrière sévissait dans l'est de la France; le nombre de ses victimes était singulièrement augmenté par l'abus que faisaient les guérisseurs de remèdes dangereux, dont l'usage leur était familier. Des élèves de la nouvelle

Ecole de Lyon furent envoyés pour combattre la maladie. Guidés par les conseils de Bourgelat, appliquant les théories qu'ils avaient apprises sous ce maître, ils réussirent en peu de temps à arrêter le mal.

Encouragé par ce premier succès, Bourgelat demanda et obtint la création d'une nouvelle Ecole *vétérinaire*. Celle-ci fut placée aux portes de Paris, dans le château d'Alfort, et s'ouvrit au mois d'octobre 1766, sous la direction immédiate de Bourgelat, qui confia celle de Lyon à l'abbé Rozier.

Bourgelat avait rédigé lui-même le règlement des écoles dont il avait la haute direction. « Ce document, dit Tisserand, se fait remarquer par une connaissance parfaite des besoins de l'enseignement nouveau, par une grande sévérité pour la discipline et pour la tenue des élèves, enfin par l'attention avec laquelle il cherche à éveiller et à entretenir dans l'âme de ceux-ci des idées d'émulation et des sentiments d'honneur. Il ne se bornait pas à distribuer les matières des cours entre des professeurs, des chefs et des sous-chefs de service; il traçait avec une remarquable précision les règles d'après lesquelles l'enseignement de chaque partie doit être ordonné pour l'harmoniser avec le système général. Le plan du fondateur embrassait toutes les branches de l'art de guérir; mais les sciences accessoires, la chimie, la physique, la botanique, etc., n'y occupaient qu'une place fort restreinte. On ne voulait alors que former des praticiens. »

L'enseignement *vétérinaire* fixa, en diverses circonstances, l'attention du gouvernement, des assemblées délibérantes de la Révolution et des sociétés médicales de Paris. On discuta plusieurs fois sa réunion avec l'enseignement de l'agriculture ou avec celui de la médecine humaine, dans une sorte d'institut général. Vicq-d'Azyr, Talleyrand et autres firent, à cette dernière occasion, des rapports très-savants et présentèrent des projets très-ingénieux qui n'aboutirent pas. Dans le travail de Talleyrand, on trouve le passage suivant; « Que la médecine et la chirurgie des animaux doivent être réunies à la médecine humaine, c'est une proposition qu'on n'a besoin que d'énoncer pour qu'on en reconnaisse la vérité. Les grands principes de l'art ne changent point; leur application seule varie. Il faut donc qu'il n'y ait qu'un genre d'école, et que, après avoir établi les bases de la science, on cherche par des travaux divers à en perfectionner toutes les parties. » Ce projet de réunion des écoles *vétérinaires* et des écoles de médecine en une seule école avait déjà été présenté et vivement soutenu dans le *Journal de Paris*, en 1780, à propos de la nomination de Chabert, directeur de l'Ecole d'Alfort, comme correspondant de la Société royale de médecine.

Nous avons dit que les propositions de Talleyrand et de Vicq-d'Azyr n'aboutirent pas. Cependant quelques-unes de ces idées d'organisation furent temporairement appliquées. Une chaire d'obstétrique et de traitement des luxations fut créée à Alfort, puis bientôt abandonnée. Une ferme fut annexée à cette même école. Le décret de 1806, portant organisation des haras, disposait que des écoles d'expériences seraient établies à Lyon et à Alfort; enfin, un cours d'économie rurale fut régulièrement installé, de 1814 à 1825, à Alfort.

Cette association de la médecine humaine et de l'art *vétérinaire* recommandée par Talleyrand, association que différents Etats européens ont réalisée plus tard, aurait-elle pour l'avancement de la science des résultats heureux? La considération attachée à la profession de médecin aurait inévitablement rejailli sur le *vétérinaire*. Un plus grand nombre d'hommes instruits se seraient occupés des maladies des animaux. La physiologie et la pathologie générale y eussent gagné en profondeur et en précision. La médecine aurait pris plus tôt le caractère expérimental et positif qu'elle recherche maintenant; l'anatomie pathologique eût fait de plus rapides progrès. Enfin, le spiritualisme médical, moins absolu dans ses théories surannées et stériles, serait entré dans les voies de l'expérience et se serait appliqué à la recherche de vérités plus actives et plus fécondes.

Quelque avantage que la médecine *vétérinaire* dût retirer de son alliance avec la médecine humaine, elle ne devait peut-être pas la rechercher. Cette alliance eût été contraire à son but, à ses tendances naturelles qui l'entraînaient de préférence vers l'agriculture. « L'hygiène, dans son sens propre, est essentiellement médicale et thérapeutique, dit Tisserand. Ce n'est pas que la médecine ne puisse concourir à l'amélioration physique et morale de l'homme. Il paraît incontestable que ceux qui ont fait une étude spéciale de l'humanité, sous son double aspect, peuvent mieux que d'autres arriver à la connaissance de ses besoins et juger avec exactitude du degré de légitimité et d'opportunité des prétentions de l'homme au développement indéfini et des moyens proposés pour l'y conduire. Mais la science doit s'incliner devant la liberté individuelle, devant les lois ou les mœurs, et, il faut bien en convenir, l'amélioration de l'homme est plus du domaine de la philosophie morale et de la politique que de celui de l'hygiène. Les animaux domestiques, au contraire, sont pour l'homme une matière exploitable. Leur perfectionnement, dans le sens des besoins nombreux qu'ils sont appelés à satisfaire; leur exacte appropriation aux usages divers auxquels l'homme les emploie; la création, l'importation de races plus productives ou plus précoces, plus fortes ou plus rapides, sont des problèmes de la plus haute importance qu'il devient chaque jour plus urgent d'étudier et de résoudre. Et c'est là précisément ce qui établit le lien de la médecine *vétérinaire* avec l'industrie agricole et l'économie politique, et agrandit, sous le rapport de l'hygiène, le champ de ses études. »

La création des écoles *vétérinaires* fit plus pour la science que tous les travaux individuels qui l'avaient précédée. Elle contribua sans aucun doute à diriger les esprits vers les études d'anatomie, de physiologie et de pathologie comparées. Des hommes célèbres à différents titres, Daubenton, Vicq-d'Azyr, Fourcroy, etc., y professèrent tour à tour. Cette importance, ce développement presque subit, donnés à l'une des branches des sciences naturelles ne furent certainement pas sans influence sur les progrès qu'elles firent à cette époque.

On a le droit de s'étonner que, dans un pays où toutes les sciences, tous les arts brillaient d'un si vif éclat, la médecine vétérinaire n'eût pas encore été comprise dans le programme des connaissances qu'il importait de répandre.

Les écoles *vétérinaires* produisirent, immédiatement après leur institution, les résultats heureux qu'en attendaient leurs fondateurs. Bourgelat eut des disciples et des successeurs qui continuèrent son œuvre et la perfectionnèrent, et qui, par leur enseignement et par leurs travaux, jetèrent sur la médecine vétérinaire un éclat qui devait la placer et la maintenir au premier rang. Citer Flandrin, Chabert, Gilbert, les Bredin, Hénon, Girard, Grognier, Moirond, Bernard, Rainard, Barthélemy, Dupuy, Bouley, Colin, etc., c'est rappeler les noms des professeurs et des praticiens savants dont les talents furent appréciés hors de la sphère où ils paraissaient devoir se circonscrire, dont les écrits et les observations contribuèrent, dans une large proportion, à l'avancement de la science.

Dans un rapport adressé le 28 nivôse an III à la Convention nationale, les rapporteurs de la commission sur l'organisation des écoles *vétérinaires* s'exprimaient ainsi :

« Il est peu d'institutions qui aient eu autant à lutter que les écoles *vétérinaires* contre le courant destructeur qui a renversé la plupart des établissements d'instruction publique. »

Et le rapport concluait à la réorganisation immédiate d'écoles dont la nécessité était démontrée par les services qu'elles avaient déjà rendus.

En 1795, l'Ecole de Lyon fut transportée dans les couvents abandonnés des cordeliers de l'Observance et des religieuses de Sainte-Elisabeth, près de la place des Deux-Amants. Presque tout ce qui rappelait la primitive destination de ces édifices a disparu pour faire place à de vastes constructions appropriées à un enseignement plus étendu.

Jusqu'en 1813, l'organisation primitive des Ecoles *vétérinaires* d'Alfort et de Lyon avait subi peu de changement. A cette dernière date, l'enseignement fut profondément modifié à Alfort; mais, en 1825, une ordonnance royale ramena de nouveau l'unité dans les deux écoles, fixa l'ordre et la nature des cours et limita à quatre années la durée des études.

Enfin, une troisième école, instituée sur le plan des deux autres, et principalement destinée aux départements méridionaux, s'ouvrit à Toulouse en 1829.

La plupart des nations européennes s'étaient d'abord empressées d'envoyer des élèves dans les écoles *vétérinaires* de France; elles voulurent bientôt nous imiter et créer de semblables établissements. Aucun d'eux ne possède un enseignement aussi complet et des ressources aussi considérables que les nôtres pour l'instruction théorique et pratique.

Les écoles *vétérinaires* ont été réorganisées par un décret en date du 19 mai 1873. L'enseignement, dans les trois Ecoles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse, repose sur les mêmes principes; cet enseignement est divisé en sept chaires, dont l'une est occupée par le directeur de l'école. Un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce répartit les matières de l'enseignement entre les professeurs. Cette répartition peut être modifiée par le ministre quand il le juge convenable. Les professeurs sont assistés dans leurs fonctions par des chefs de service, dont le nombre peut varier suivant les besoins de l'enseignement.

Chaque école *vétérinaire* est administrée par un directeur. Ce fonctionnaire, qui occupe, ainsi que nous l'avons dit plus haut, une des chaires de l'établissement, surveille toutes les parties de l'enseignement.

Un inspecteur général visite annuellement les écoles et adresse sur chacune d'elles un rapport spécial au ministre de l'agriculture et du commerce.

Il n'y a qu'une classe de directeurs. Tous les autres fonctionnaires de l'école, professeurs, employés ou agents, sont divisés en trois classes.

L'élévation à la classe supérieure ne peut avoir lieu, dans chaque ordre de fonction, qu'après trois ans d'exercice au moins passés dans la classe inférieure.

Le traitement des fonctionnaires et employés dans les écoles *vétérinaires* est fixé conformément au tableau ci-après :

Inspecteur général. . . . plus 4,000 fr. de frais de route.			10,000
Directeur.			8,000

	3e cl. fr.	2e cl. fr.	1re cl. fr.
Professeurs.	4,500	5,000	6,000
Chefs de service.	2,400	2,700	3,000
Régisseurs.	3,500	4,000	5,000
Economes.	1,800	2,200	2,500
Surveillants en chef. . .	2,000	2,300	2.600
Surveillants.	1,500	1,800	2,200
Chefs d'atelier des forges et jardiniers en chef.	1,500	1,700	2,000
Employés d'administrat.	1,500	1,800	2,200
Palefreniers.	1,000	1,200	1,500
Hommes de peine.	800	1,100	1,400

La nomination de tous les fonctionnaires et employés des écoles *vétérinaires* appartient au ministre de l'agriculture et du commerce. Mais les places de professeur et de chef de service ne sont accordées qu'après un concours devant un jury spécial. La composition du jury et les conditions du concours sont déterminées par le ministre.

Dans chaque école *vétérinaire*, il est établi un conseil composé du directeur, président, et des professeurs. Lorsque l'inspecteur général est présent à l'école, il fait partie de droit du conseil et le préside. Le président désigne le secrétaire. Ce conseil arrête à la fin de chaque semestre, d'après les résultats des examens généraux passés par les élèves, la liste de classement dans chaque division et présente les plus méritants pour l'obtention des demi-bourses vacantes; il statue également sur les prix et les diplômes à décerner.

Les écoles *vétérinaires* reçoivent des élèves internes, des élèves externes et des auditeurs libres. Ces derniers sont reçus sans examen, sur l'autorisation du directeur de l'Ecole et moyennant l'acquittement d'un droit de 50 francs par trimestre, payable d'avance entre les mains du régisseur de l'établissement. Pour les deux autres catégories d'élèves, les demandes doivent être adressées sur timbre, avant le 20 septembre, au ministre de l'agriculture et du commerce. Elles peuvent être faites soit directement par le candidat, soit par l'intermédiaire du préfet de son département, des parents de l'élève, de son tuteur ou de ses protecteurs.

Quelle que soit l'origine de la demande, les pièces ci-après doivent être produites à l'appui, savoir :

1o L'acte de naissance du candidat;

2o Un certificat du maire du lieu de sa dernière résidence, constatant que le candidat est de bonne vie et mœurs;

3o Un certificat de médecin attestant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole;

4o Une obligation souscrite sur papier timbré par les parents, le tuteur ou le protecteur du jeune homme, pour garantir le payement, par trimestre et d'avance, de la pension pendant tout le temps de son séjour à l'école. Cette pièce doit désigner un correspondant demeurant, pour l'Ecole d'Alfort, soit à Alfort, soit à Paris, et, pour les autres écoles, dans les localités où elles sont situées, c'est-à-dire soit à Lyon, soit à Toulouse. Pour les candidats étrangers, l'obligation doit être fournie par un correspondant résidant en France, en son propre nom, de telle sorte que le signataire se constitue ainsi, par son engagement, personnellement responsable du prix de la pension.

Sur le vu des pièces, dûment légalisées, le ministre examine s'il y a lieu d'autoriser le pétitionnaire à se présenter à l'examen préparatoire d'admission, qui se fait à l'Ecole devant un jury spécial nommé par le ministre. Si l'autorisation est accordée, il en est donné avis au candidat ou à la personne qui a fait la demande au nom de celui-ci.

Un jeune homme ne peut être admis dans une école *vétérinaire* à d'autre titre que celui d'élève payant pension. Il doit être âgé de dix-sept ans au moins et de vingt-cinq ans au plus et faire preuve de connaissances sur la langue française, l'arithmétique, la géométrie, la géographie et l'histoire. Les bacheliers ès lettres ou ès sciences sont reçus sans examen, ainsi que les jeunes gens qui ont obtenu le diplôme délivré dans les écoles d'agriculture.

Tous les jeunes gens autorisés à subir l'examen préparatoire d'admission doivent être rendus à l'école le 6 octobre au matin, pour justifier de l'autorisation qu'ils ont obtenue. Le directeur leur donne connaissance du jour et de l'heure de l'ouverture de cet examen. Les candidats auxquels les résultats de l'examen sont favorables sont admis immédiatement an nombre des élèves.

L'admission dans les écoles *vétérinaires* ne dispense nullement de l'obligation du service militaire. Seulement, les élèves ont le droit de contracter, avant le tirage au sort de leur classe, l'engagement conditionnel d'un an prévu par les articles 53 et suivants de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée. Ceux qui ont souscrit cet engagement peuvent obtenir de l'autorité militaire des sursis pour continuer leurs études, et ces sursis sont susceptibles d'être renouvelés jusqu'à ce que les jeunes gens aient accompli leur vingt-quatrième année.

La durée des cours est de quatre années, après lesquelles les jeunes gens qui sont reconnus aptes à exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent le diplôme de *vétérinaire*, à la charge de payer une somme de 100 francs.

La pension annuelle est fixée à 600 francs par an, payables par trimestre et d'avance, pour les internes, à 200 francs pour les externes. Le payement doit en être effectué dans la caisse du trésorier-payeur général du département où est située l'école. Néanmoins, pour ne pas obliger les familles à des déplacements onéreux, l'administration des finances a décidé que tous les receveurs des finances sont autorisés à recevoir le prix des pensions et à en délivrer des récépissés. La somme due pour le diplôme doit être versée par les élèves avant leur examen devant le jury, entre les mains du régisseur de l'école. Elle est restituée, après l'examen, à ceux qui n'obtiennent pas le diplôme de *vétérinaire*.

Des demi-bourses sont instituées dans les écoles *vétérinaires*, au nombre de deux par département, y compris les trois départements de l'Algérie. Ces demi-bourses sont données au concours, entre les élèves d'un même département, d'après les résultats des examens généraux semestriels. En outre, soixante-huit demi-bourses, dites ministérielles, réparties entre les trois écoles *vétérinaires* proportionnellement au nombre de leurs élèves, sont accordées dans chaque division aux élèves portés les premiers sur la liste de classement.

Les élèves ont à se pourvoir à leurs frais d'un trousseau, ainsi que du linge à leur usage personnel, à l'exception du linge de literie et des autres objets de coucher, qui sont fournis par l'Etat. Les frais d'entretien du trousseau des élèves demeurent à leur charge, excepté ceux d'entretien et de blanchissage de leur linge personnel, qui sont supportés par l'Etat. Les élèves ont également à se procurer à leurs frais les livres et les instruments nécessaires à leurs études.

Le service de la comptabilité dans les écoles *vétérinaires* est confié au régisseur, assisté d'un secrétaire ou d'un commis et d'un économe garde-magasin. Le régisseur ordonne toutes les dépenses suivant les instructions administratives et sur l'autorisation du directeur; il en acquitte le montant suivant les règles de la comptabilité publique.

L'exercice de la profession *vétérinaire* n'est assujetti par la loi à aucune restriction. Néanmoins, le titre de *vétérinaire* ne peut être pris que par ceux qui ont obtenu le diplôme délivré dans les écoles *vétérinaires*. Des instructions ministérielles en date des 10 juillet 1838 et 7 août 1841 prescrivent aux préfets de publier et de faire afficher tous les ans la liste des *vétérinaires* diplômés qui exercent dans le ressort de leur préfecture. Cette liste est soumise à l'approbation et au contrôle du ministre de l'agriculture et du commerce. Le public est intéressé à connaître le nom et la résidence des *vétérinaires*. D'après la loi, en effet, on ne peut, dans le cas de perte de bestiaux, prétendre à un dédommagement quelconque si l'on ne justifie pas qu'un *vétérinaire* a été appelé en temps utile. Il n'est fait d'exception à cette règle que s'il n'existe pas de *vétérinaire* dans un rayon de 8 kilomètres.

Les écoles *vétérinaires* d'Alfort, de Lyon et de Toulouse ne forment pas uniquement des *vétérinaires* civils. C'est aussi dans ces écoles que l'Etat recrute les *vétérinaires* militaires.

Le ministre de la guerre entretient dans les écoles *vétérinaires* soixante boursiers, désignés sous le nom d'élèves militaires : trente à Alfort et quinze dans chacune des deux autres écoles. Pour être admis à concourir pour l'obtention de ces bourses, il faut être porteur d'un certificat de grammaire et avoir moins de dix-huit ans.

A notre article VÉTÉRINAIRE, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, nous avons déjà fait connaître les attributions des *vétérinaires* militaires. La loi du 13 mars 1875, sur la constitution des cadres de l'armée, a déterminé le cadre de ces officiers de santé militaires. Aux termes de cette loi, ce cadre comprend 10 *vétérinaires* principaux, dont 5 de première classe et 5 de seconde classe; 143 *vétérinaires* en premier; 151 *vétérinaires* en second et 115 aides-*vétérinaires*, plus des aides-*vétérinaires* stagiaires en nombre proportionné aux besoins du recrutement du service. Les aides-*vétérinaires* stagiaires sont choisis parmi les *vétérinaires* ayant obtenu leur diplôme dans les écoles *vétérinaires* du gouvernement et qui, âgés de moins de trente ans, justifient de leur moralité. Après avoir passé une année à l'Ecole de cavalerie de Saumur, ils sont nommés aides-*vétérinaires*. Ceux-ci passent vétérinaires en second, moitié à l'ancienneté, moitié au choix. Les *vétérinaires* en premier sont pris pour un tiers à l'ancienneté, pour les deux autres tiers au choix, parmi les *vétérinaires* en second ayant trois ans de service au moins dans leur emploi. Les *vétérinaires* principaux de seconde classe sont pris parmi les *vétérinaires* en premier ayant au moins quatre ans de service dans leur emploi. Les *vétérinaires* principaux de première classe sont pris parmi les *vétérinaires* principaux de seconde classe ayant au moins deux ans d'ancienneté.

Les *vétérinaires* militaires prennent rang entre eux selon leur grade et leur classe et sont subordonnés les uns aux autres suivant les règles de la discipline. Cette hiérarchie est toute spéciale et ne comporte, ni directement ni par assimilation, l'exercice de grades militaires. Toutefois, conformément à l'article 4 du décret organique du 30 avril 1875, en ce qui concerne les prérogatives, les vétérinaires prennent rang, savoir :

Le *vétérinaire* principal de première classe, après le lieutenant-colonel;

Le *vétérinaire* principal de deuxième classe, après le chef d'escadron;

Le *vétérinaire* en premier après le capitaine;

Le *vétérinaire* en second, après le lieutenant;

L'aide-*vétérinaire*, après le sous-lieutenant.

Les *vétérinaires* de tout grade sont nommés par décret du président de la République, et les dispositions de la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers, leur sont applicables.

Comme les écoles de médecine, les écoles *vétérinaires* ont leur clinique journalière. Chaque matin, à Alfort, comme à Lyon et à Toulouse, maquignons et bergers, paysans ou bourgeois amènent à la consultation gratuite leurs animaux, chevaux, bœufs, vaches, volatiles, chiens, voire même quelquefois des chats et des oiseaux de volière, pour les soumettre à l'inspection des princes de la science *vétérinaire*. Le plus souvent, les chevaux, les bœufs et les chiens reconnus malades sont laissés à l'Ecole, où on les traite dans des infirmeries spéciales. Les animaux malades sont reçus dans les écoles *vétérinaires* moyennant l'acquittement d'avance, à la caisse du régisseur, d'un prix de pension qui varie selon que les animaux sont nourris ou non par l'Ecole, du moins en ce qui concerne les chevaux.

Il est payé pour un cheval mis en traitement à l'Ecole *vétérinaire* d'Alfort, et par quinzaine, une somme de 45 fr. si l'animal doit être nourri aux frais de l'Ecole; dans le cas contraire, il n'est payé que 12 fr.

Les animaux de l'espèce bovine sont reçus gratuitement à l'Ecole d'Alfort et à celle de Lyon. A l'Ecole de Toulouse, ils payent 7 fr. 50 par quinzaine.

Si un animal vient à mourir ou à quitter l'Ecole par la volonté de son propriétaire avant l'expiration de la quinzaine, il y a lieu au remboursement d'une somme proportionnelle au nombre de jours restant à courir sur cette quinzaine.

Le montant des pensions pour traitement des animaux est versé par le régisseur à la caisse du Trésor public.

VÉTILLART (Michel-Marcellin), industriel et homme politique français, né à Pontlieue (Sarthe) en 1820. Il s'est adonné au blanchiment des fils et des toiles, et il a introduit dans son vaste établissement de Pontlieue les procédés perfectionnés qui sont usités dans la Grande-Bretagne, à la suite d'un voyage qu'il fit dans ce pays. Maire de Pontlieue de 1860 à 1865, il devint membre, puis président du conseil des prud'hommes du Mans (1860), conseiller municipal de cette ville, adjoint au maire, juge au tribunal de commerce, président de la chambre du commerce du Mans et membre du conseil général de la Sarthe (1863). Lors des élections du 8 février 1871, il fut élu député de la Sarthe à l'Assemblée nationale par 57,834 voix. M. Vétillart siégea et vota avec les monarchistes. Il se prononça pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre M. Thiers le 24 mai 1873, et s'associa à tous les actes du gouvernement de combat. Il vota pour la circulaire Pascal, l'érection de l'église du Sacré-Cœur, le septennat, la loi des maires, contre les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, pour la loi cléricale sur l'enseignement supérieur, etc. Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il se porta candidat avec l'appui de l'Union conservatrice, et déclara dans sa profession de foi qu'il « poursuivrait loyalement l'application de la constitution votée par l'Assemblée nationale. » Elu sénateur par 293 voix, il reprit sa place à droite, parmi les adversaires déclarés de la constitution républicaine. Après avoir fait de l'opposition aux cabinets républicains, il applaudit au coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877, vota la dissolution de la Chambre, l'ordre du jour Kerdrel et reprit sa place dans l'opposition lorsque tout fut rentré dans l'ordre par la nomination du ministère républicain et libéral Dufaure-Marcère (14 décembre 1877).

* **VEUVE** s. f. — Beaucoup d'articles rendant compte d'ouvrages ou de pièces dramatiques commençant par ce mot se trouvent, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, à l'ordre alphabétique déterminé par le substantif masculin VEUF, dont VEUVE n'est qu'une forme particulière.

* **VEYNES**, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. O. de Gap, sur le Buech; pop. aggl., 1,288 hab. — pop. tot., 1,735 hab.

VEYRADIER s. m. (vè-ra-dié). Pêche. Filet servant à la pêche du maquereau.

VEYRASSAT (Jean-Jacques), peintre français, né à Paris vers 1825. Il a pris des leçons de M. Lefman et s'est adonné à la peinture et à la gravure à l'eau-forte. Observateur attentif de la nature, cet artiste, d'un talent très-personnel, a particulièrement réussi dans la représentation des scènes rustiques et des animaux. Comme peintre, il a obtenu une 2e médaille en 1872; comme aquafortiste, il a remporté des médailles aux Salons de 1866 et de 1869. Parmi les tableaux qu'il a exposés, nous mentionnerons : les *Buveurs de cidre*, *Moissonneurs*, trois *Etudes d'après nature* (1850); *Vue prise chez M. Hereau* (1852); *Charrettes de fumier*, portrait du frère de l'auteur (1853); *Paysans allant aux champs* (1855); *Paysans dînant dans les champs*, les *Glaneuses*, *Berger*, *Goûter à l'ombre d'une meule* (1857); *Chevaux de halage sur le bord de la Seine*, *Chevaux de halage le matin*, la *Moisson près de Morlaix*, la *Moisson aux environs de Paris*, *Paysans défaisant une meule de blé*, *Maréchal ferrant*, *Berger au repos* (1859); *Chevaux de halage*, *Un bac*, *Relais de chevaux de halage*, *Moisson à Ezanville* (1861); l'*Abreuvoir du port Saint-Bernard*, *Un passe-cheval*, *Cascarottes au lavoir*, dans les Basses-Pyrénées (1863); *Chevaux à la rivière*, *Fontaine à Hendaye* (1864); *Marée basse à Grandcamp*, *Laveuses près de Saint-Jean-de-Luz* et deux pastels, *Chantier de construction*, *Rentrée au chantier* (1865); *Chevaux à l'abreuvoir*, *Moisson*, et deux aquarelles, *Glaneuses*, *Baigneuses* (1866); *Un bac à Valvin*, *Chevaux de halage dans la haute Seine* (1867); *Chevaux à l'abreuvoir*, *Un maréchal de village*, et deux dessins, *Paysage*, *le Berger et la mer* (1868); *Retour du labourage*, *Abreuvoir à Samois* (1869); *Basquaises après le bain*, *Une ruelle de village* (1870); *Relais de chevaux de halage*, une de ses meilleures toiles; *Maréchalerie de village* (1872); l'*Eté*, *Marchande de légumes* (1873); les *Dernières gerbes*, *Charrette en forêt* (1874); l'*Abreuvoir*, le *Puits*, *Charrettes à pavés dans la forêt de Fontainebleau* (1875); le *Petit pont à Samois*, *Relais de chevaux de halage* (1876); *Carrières à pavés*, *Passe-cheval pour les chevaux de halage*, et une aquarelle, le *Goûter des moissonneurs* (1877); la *Foire de la Sainte-Catherine*, *Chevaux de halage au relais*, et une aquarelle, *Charrette de blé* (1878).

Parmi les eaux-fortes qu'il a exposées, nous mentionnerons : le *Tonnelier*, d'après Frère; *Intérieur*, d'après Fortin (1853); la *Famille du menuisier*, d'après Rembrandt (1857); la *Prière des petits Bretons*, d'après Ed. Frère (1863); *Marchande de figues*, d'après Decamps (1864); la *Décollation de saint Jean*, d'après Bida; le *Denier de la veuve*, d'après le même (1865); *Juif en prière* et *Hérodiade*, d'après Bida, et neuf eaux-fortes (1866); des eaux-fortes, d'après Bida (1867); le *Christ et les disciples d'Emmaüs*, le *Figuier stérile* et le *Christ apparaissant aux disciples*, d'après le même (1868); *Retour du Golgotha* et deux autres eaux-fortes, d'après le même (1869); *Un bac sur la Marne* (1872); *Retour du labour*, *Maréchalerie de village*, d'après ses propres tableaux (1873); la *Charrette* (1874); *Paysage*, d'après Daubigny (1875), etc.

* **VEYRE-MONTON**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Clermont-Ferrand; pop. aggl., 136 hab. — pop. tot., 1,911 hab.

* **VÉZELAY**, bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. d'Avallon, sur une montagne près de la Cure; pop. aggl., 643 hab. — pop. tot., 1,010 hab.

* **VÉZELISE**, ville de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S. de Nancy, au confluent du Brenon et de l'Uvry; pop. aggl., 1,412 hab. — pop. tot., 1,459 hab.

* **VÉZENOBRES**, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. d'Alais; pop. aggl., 666 hab. — pop. tot., 1,003 hab.

VÉZIAN (Jacques-Marie-Alexandre), savant français, né à Montpellier en 1821. Lorsqu'il eut terminé ses études, il s'occupa d'une façon toute spéciale de géologie et de paléontologie et prit le grade de docteur ès sciences en 1856. Nommé peu après suppléant à la Faculté des sciences de Clermont, puis à celle de Rennes, il devint en 1859 professeur titulaire de géologie à Besançon. Ce savant, qui a adopté les théories d'Elie de Beaumont, a publié un assez grand nombre d'articles dans divers recueils, notamment dans la *Revue scientifique*, la *Houille*, l'*Annuaire du club Alpin*, etc. On lui doit, en outre, les ouvrages suivants : *Mollusques et zoophytes des terrains nummulitiques tertiaires de la province de Barcelone* (1856, in-4o); *Du terrain post-pyrénéen des environs de Barcelone et de ses rapports avec les formations correspondantes du bassin de la Méditerranée* (1856, in-4o); *Observations sur le terrain nummulitique de la province de Barcelone* (1857, in-8o); *Prodrome de géologie* (1863-1865, 3 vol. in-8o); *Etudes géologiques, le Jura et le bassin jurassien considérés comme faisant partie d'une formation géologique* (1874, in-8o), etc.

VEZIN (Jane THOMSON, mistress Hermann), actrice anglaise, née à Liverpool vers 1836. Tout enfant, elle suivit en Australie ses parents, qui étaient comédiens, et, vers l'âge de huit ans, elle débuta au théâtre royal de Sydney, auprès de sa mère. Quelque temps après, sa mère devenue veuve la conduisit à Hobart-Town, où elle se fit applaudir comme danseuse, puis elle parut sur les théâtres de Lauceston et de Melbourne et y joua dans le drame et la comédie. En 1857, Jane Thomson revint en Angleterre. S'étant rendue à Londres, elle parut successivement sur les scènes de Salder's Wells, de Haymarket et du Lyceum. Elle interpréta avec un grand succès des rôles du nouveau et de l'ancien répertoire, notamment dans des pièces de Shakspeare, et elle ne tarda pas à se placer au premier rang parmi les actrices de son pays. En 1863, elle épousa un acteur de talent, M. Vezin, avec qui elle fut engagée au théâtre de la Princesse. Deux ans plus tard, elle passa à Drury-Lane, qu'elle quitta pour revenir au Lyceum. Depuis lors, cette éminente actrice a joué successivement aux théâtres de la Reine, d'Holborn, de Saint-James, de Charing Cross, etc. Parmi les rôles dans lesquels elle a eu le plus de succès, nous mentionnerons : Julia, de *The Hunchback;* Juliette, de *Roméo et Juliette;* Portia, dans le *Juif de Venise;* Rosalinde, dans *Comme il vous plaira;* Béatrice, dans *Beaucoup de bruit pour rien;* Constance, dans le *Roi Jean;* mistress Oakley, dans la *Femme Jalouse*, de Colman; lady Teazle, dans l'*Ecole du scandale*, de Sheridan; Marie, dans *Intrigue et passion*, etc.

* **VEZINS**, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Millau, près du Viour; pop. aggl., 208 hab. — pop. tot., 1,852 hab.

* **VEZZANI**, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Corte; 957 hab.

* **VIALAS**, bourg de France (Lozère), cant. du Pont-de-Montvert, arrond. et à 31 kilom. E. de Florac; pop. aggl., 528 hab. — pop. tot., 2,152 hab.

VIALON (Prosper), littérateur français, né à Ris (Puy-de-Dôme) en 1817, mort en 1873. Il consacra ses loisirs à la culture des lettres et publia un certain nombre de romans et de nouvelles. Nous citerons de lui : *Marie* (1847, in-8o); le *Puits de l'ardoisière* (1853, 2 vol. in-8o); *Thélasbar de La Guillermie* (1853, 2 vol. in-8o); les *Racines d'une couronne* (1854, in-12); le *Médaillon* (1854, 2 vol. in-8o); *Nanette* (1856, 3 vol. in-8o); *Une Anglaise sur le continent* (1856, 4 vol. in-8o); l'*Homme au chien muet* (1861, in-12); *Qui perd gagne* (1867, 2 vol. in-12), etc.

* **VIANE**, bourg de France (Tarn), cant. de Lacaune, arrond. et à 42 kilom. N.-E. de Castres, sur le Guyon; pop. aggl., 420 hab.— pop. tot., 2,187 hab.

VIANNEY (Jean-Marie), curé d'Ars, né à Dardilly, près de Lyon, le 8 mai 1786, mort à Ars le 4 août 1859. Il appartenait à une famille de paysans qui jouissait d'une modeste aisance, et il commença par être berger. Elevé dans les idées religieuses, il montra tout enfant une piété ardente qui s'accrut encore lorsqu'il fut placé chez le curé d'Ecully, pour y faire ses études. Vianney passa six ans chez ce prêtre. Il avait vingt-trois ans et il allait entrer au séminaire pour y faire sa philosophie, lorsqu'il reçut, en 1809, une feuille de route pour rejoindre l'armée française en Espagne. Personne moins que lui n'était fait pour être soldat. A la pensée qu'il allait faire la guerre, il tomba malade; il n'en fut pas moins dirigé sur Lyon, où on dut le faire entrer à l'hôpital, puis à Roanne, où il tomba encore malade. En janvier 1810, il dut continuer son voyage vers l'Espagne; mais, en route, il parvint à s'échapper, arriva au Noës, et là, sous le nom de **Jérôme**, il vécut, sans être inquiété, en travaillant aux champs et en apprenant à lire à des enfants. Cependant sa famille était en butte, par suite de sa désertion, à des vexations de la part de l'autorité militaire. Pour y mettre un terme, un des frères de Vianney partit à sa place et se rendit en Espagne, où il devait trouver la mort. Jean-Marie Vianney entra alors au petit séminaire de Ferrières, où il fit sa philosophie. Admis au grand séminaire en 1811, il reçut la prêtrise au mois d'août 1815. Peu après, il était nommé vicaire du curé d'Ecully, son ancien maître. Celui-ci étant mort en 1818, il quitta Ecully pour aller prendre possession de la petite cure d'Ars, qui dépendait du diocèse de Lyon. Ce fut là que Vianney passa le reste de sa vie. C'était un excellent prêtre, un homme de mœurs austères, d'une extrême frugalité, d'une charité inépuisable. Par sa bonté, par sa simplicité, il se fit aimer de tous. Il s'occupa d'embellir son église, d'être utile à ses paroissiens, de fonder un établissement où il recueillit des orphelines. La sorte d'attraction qu'il exerçait autour de lui par sa bonté lui acquit, au bout de quelques années, une réputation qui s'étendit au loin. On vit une foule de gens se rendre à Ars pour lui demander des conseils, pour se confesser à lui; et, comme il joignait à une foi naïve un esprit droit, il donnait des conseils excellents, qui charmaient ceux qui l'écoutaient. Ce prêtre de campagne n'avait rien de commun avec les fanatiques et avec les fougueux et implacables apôtres des doctrines ultramontaines. A l'époque où eut lieu le prétendu miracle de La Salette, le curé d'Ars voulut voir le berger Maximin; il eut deux entretiens avec lui, et, à la suite de cette entrevue, il refusa de signer les images de La Salette, sachant ce qu'il devait en penser. On prétend, toutefois, que, huit ans plus tard, il crut, lui aussi, à la véracité de Maximin; mais il est permis de penser que le curé d'Ars crut devoir, comme ses confrères, s'incliner devant l'autorité ecclésiastique, qui avait admis l'authenticité du miracle. L'abbé Vianney mourut en odeur de sainteté. La légende se fit aussitôt autour de son nom. On attribua au curé d'Ars des miracles que, par respect pour le bon sens de nos lecteurs, nous ne rapporterons point ici, mais qu'on trouvera consignés dans une élucubration passablement grotesque, intitulée : *Vie intime de J.-M. Vianney, curé d'Ars, par X.-M. B****. On a encore publié sur l'abbé Vianney : *Manuel de dévotion à l'usage des pieux visiteurs de l'église d'Ars* (1846, in-18); *Un pasteur parlant à son peuple* (1846, in-12); *Heures catholiques d'Ars* (1848, in-12); *Délices des pèlerins d'Ars* (1857, in-18); *Guide des âmes pieuses aux sanctuaires de Marie* (1857, in-32); *Considérations sur la nécessité de connaître Jésus-Christ et de pratiquer ses vertus* (1860, in-32), etc.

* **VIARDOT** (Michelle-Pauline GARCIA, dame), femme de M. Louis Viardot, cantatrice française. — Pendant un assez long séjour qu'elle fit à Bade, Mme Viardot forma des élèves qui ont paru avec succès sur les principales scènes de l'Allemagne. Nous citerons, entre autres, Mme Artot, Mlles Ehnna, Brandt, Gerl, Cari, Wekerlin, etc. Nommée professeur au Conservatoire de musique en 1872, l'éminente cantatrice y enseigna l'art du chant jusqu'en 1875, époque où elle donna sa démission. Mme Pauline Viardot est l'auteur d'une publication célèbre, l'*Ecole classique de chant*. On lui doit, outre les compositions que nous avons citées, une soixantaine de mélodies, de duos, et plusieurs morceaux pour violon et piano.

VIAS, bourg de France (Hérault), cant. d'Agde, arrond. et à 18 kilom. de Béziers; pop. aggl., 1,830 hab. — pop. tot., 2,070 hab.

* **VIBERT** (Jehan-Georges), peintre et auteur dramatique. — Il a exposé, en 1877, le *Nouveau commis*, la *Sérénade*, et, en 1878, l'*Apothéose de M. Thiers*. Dans ce tableau, M. Vibert a abordé pour la première fois la grande peinture, mais avec un succès médiocre. « Au centre de la composition, dit M. Paul Mantz, le cadavre de l'illustre homme d'Etat est étendu sur un lit de style antique; il est comme enveloppé du drapeau national. Au pied du lit, à gauche, debout, une femme pleurant : c'est la Patrie; à droite, une figure symbolique, l'Immortalité ou la Gloire, représentée sous la forme d'une divinité nue, qui est malheureusement un peu mesquine par l'attitude et le sentiment. Au premier plan s'amoncelle, en se reliant aux plis du drapeau, un entassement de lauriers, de couronnes et de fleurs. Le reste du tableau résume, dans une série d'allusions et de symboles, la glorieuse vie de M. Thiers... Tout cela est ingénieusement trouvé. La conception intellectuelle n'a rien qui puisse déplaire dans l'*Apothéose de M. Thiers;* elle est claire, elle est rationnelle, elle est française. M. Vibert a dû faire une petite esquisse assez piquante; mais, quand il a fallu agrandir le croquis primitif, lui donner des proportions héroïques et peindre cette vaste toile, l'artiste s'est trouvé insuffisant. Une apothéose, une vision, un spectacle absolument subjectif et chimérique ne peuvent être représentés avec la sèche précision d'un procès-verbal. Il y faut la flamme, le lyrisme, toutes les nobles audaces de la main et de l'esprit. Ce sont là des qualités qui manquent essentiellement à M. Vibert. Son pinceau, habile aux petites choses, reste méticuleux et froid dans les grandes. Il aura de la finesse et du brio; il ne connaîtra jamais les belles folies de l'enthousiasme. »

VIBERT (Jules), peintre français, né à Lyon en 1815. Il vint étudier la peinture à Paris, fut admis dans l'atelier de Paul Delaroche et s'adonna à la peinture historique et religieuse. Artiste laborieux et bon dessinateur, M. Vibert a exécuté un assez grand nombre de tableaux dont le défaut capital est l'absence d'originalité. Nous citerons de lui les œuvres suivantes, qu'il a envoyées aux Salons de peinture : le *Christ descendu de la croix* (1845); *Femme jouant de la basse de viole* (1846); l'*Enfant Jésus, cueillant des roses sauvages, se blesse avec une épine* (1848); le *Petit chien qui secoue de l'or et des pierreries*, scène empruntée au *Roland furieux;* le portrait de *M. Sain* (1850); *Plafond pour la bibliothèque du château de Nozet*, représentant Béatrice, Laure, Léonore d'Este et Dante, Pétrarque, le Tasse (1855); deux portraits de femmes (1857); l'*Ancien et le Nouveau Testament*, fragment d'une frise décorative; *Une visite domiciliaire sous la Terreur* (1859); l'*Annonciation*, *Mater dolorosa* (1866); le *Christ donnant les clefs de l'Eglise à saint Pierre*, portrait de *Mme V.* (1869); le portrait de *M. A. V.* (1877), etc. M. Jules Vibert a exécuté, en outre, des travaux importants pour des monuments publics. Nous citerons : le *Christ en croix*, pour l'église de Dugny; les *Saintes Femmes au tombeau*, pour l'église